

10 décembre 2021

Chère/Cher ami(e) :

Nous espérons que vous vous portez bien. Au nom du Conseil d'administration du Church Pension Fund (CPF Board), nous sommes heureux de vous informer que les retraités du clergé des diocèses non nationaux de l'Église épiscopaliennne des États-Unis (The Episcopal Church) et de La Iglesia Anglicana de la Región Central de America (IARCA), ou leurs bénéficiaires, qui reçoivent une pension de la part de l'International Clergy Pension Plan (ICPP) recevront un ajustement au coût de la vie (cost-of-living adjustment, COLA) de 5,9 % pour 2022.

Bien que cela ne soit pas exigé par notre règlement, le CPF Board accorde généralement un COLA quand l'inflation le justifie et que la situation financière de l'ICPP le permet. Bien que nous prenions nos propres décisions concernant les COLA, nous nous tournons généralement vers l'Indice des prix à la consommation du Bureau of Labor Statistics des États-Unis comme référence pour guider notre réflexion sur l'inflation. De nombreuses autres organisations, telles que l'Administration de la sécurité sociale (Social Security Administration, SSA) des États-Unis, consultent cet indice lorsqu'elles prennent des décisions concernant les COLA. En octobre, la SSA a annoncé un COLA de 5,9 %. Nous avons mis à jour notre site Web (cpg.org/COLA) et inclus des détails liés à la décision d'ajustement au coût de la vie (COLA) prise par le CPF Board, ainsi qu'une foire aux questions et une vidéo.

Ajustement du pouvoir d'achat dans le cadre de l'ICPP

Le CPF Board a travaillé pour trouver des solutions permettant de prendre en compte l'impact de l'inflation locale et des taux de change sur le pouvoir d'achat lié aux prestations de retraite. Pour rappel, afin de déterminer si les retraités et bénéficiaires de l'ICPP vivant dans un pays particulier ont subi une perte de pouvoir d'achat, le CPF a commencé par une analyse périodique d'ajustement des prestations tous les trois ans, procédant aux ajustements nécessaires des prestations en cas de perte de pouvoir d'achat.

Le premier ajustement au pouvoir d'achat a été accordé en 2021 aux retraités et bénéficiaires éligibles vivant dans certains pays. Le prochain ajustement au pouvoir d'achat sera accordé, si nécessaire, en 2024. Tout ajustement des prestations s'ajoute à tout ajustement annuel et discrétionnaire lié au coût de la vie accordé par le CPF Board, le cas échéant.

Pour plus d'informations sur ces avantages et sur les autres avantages offerts par le biais de l'ICPP, veuillez consulter cpg.org/ICPP, où nous continuons à mettre des documents et ressources à votre disposition.

Nous avons la chance de servir ceux qui servent l'Église et l'IARCA, et nous sommes reconnaissants d'être en mesure d'améliorer vos prestations. Comme toujours, si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez nous appeler au (866) 802-6333. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez besoin d'un interprète, et nous pourrions en mettre un à votre disposition pendant l'appel.

Nous vous souhaitons une très belle saison de l'Avent. Restez en sécurité, en bonne santé et en contact.

Sincèrement,



Le Très Rév. Thomas J. Brown
Présidente
Le Conseil d'administration du Church Pension Fund



Mary Kate Wold
Présidente et cheffe de la direction
The Church Pension Fund